

## LES GRANDS PROJETS DE L'AGGLOMERATION AU CŒUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MARS 2022



**Frédéric Masquelier a présidé lundi 7 mars 2022 une séance du Conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération marquée par le Débat d'Orientation Budgétaire. Ce moment essentiel dans l'année d'une institution précède le vote du budget primitif qui définit l'ensemble des dépenses prévues sur l'année. Les 11 délibérations inscrites à l'ordre du jour ont été adoptées à une large majorité.**

**L'année 2022 va être marquée par le début de la réalisation des travaux du Front de Mer, de la création des barrages de Vaulongue et de l'Aspé, du réservoir d'eau du Gargalon, de la modernisation des déchèteries...** *« Les perspectives de l'année 2022 sont fixées selon le fil conducteur établi dans le Pacte de gouvernance qui permet au territoire d'établir ses axes de développement. Les actions prioritaires visent à affirmer le dynamisme économique du territoire, à conforter son attractivité, à placer l'humain au centre des projets et à protéger les habitants et les activités économiques. Les orientations budgétaires de 2022 soutiendront l'économie locale, en conservant la stabilité des finances de la Communauté d'agglomération et en investissant pour l'avenir du territoire, »* a déclaré **Josiane Chiodi, Vice-Présidente d'Estérel Côte d'Azur Agglomération déléguée aux Finances.** Les moyens nécessaires seront mis en place pour garantir l'accès à un habitat de qualité, améliorer le service à la population en matière des déchets ménagers, garantir une offre de santé performante et accessible à tous, réduire la vulnérabilité du territoire au risque d'inondations, sécuriser la distribution et la qualité de l'eau.

## **Deux décisions en faveur du projet du Front de Mer**

Deux des délibérations concernent le projet de réaménagement du Front de Mer. La première permet à Roquebrune-sur-Argens d'obtenir le statut « d'intérêt communautaire » pour le secteur des Issambres. Ce secteur littoral, qui représente l'entrée ouest de la Communauté d'agglomération, est un des éléments majeurs de l'attractivité touristique et économique d'Estérel Côte d'Azur. Cette opération qui s'étendra sur 1,5 kilomètre à Roquebrune-sur-Argens comprend notamment des travaux sur les réseaux, les trottoirs, la voirie, l'éclairage, le mobilier urbain et les espaces verts. Ce projet est en cohérence avec le Schéma Directeur Vélo en assurant le maillage cyclable le long du littoral avec les communes voisines.

La seconde vise à préparer la création d'un Transport en Commun en Site Propre pour relier le Port de Santa Lucia de Saint-Raphaël à Port Fréjus. Les services de l'Etat ont validé son intérêt et sa réalisation pourrait bénéficier d'une subvention de 2 750 000 €.

## **Martine Arenas nommée référente anti-bureaucratie**

Martine Arenas est nommée référente anti-bureaucratie avec pour mission de contrôler les procédures pour garantir aux habitants du territoire une action concrète en facilitant les démarches administratives. *« Cela vise à apporter une réponse à l'usager dans la résolution d'un problème simple pour améliorer son quotidien. Il y a un devoir de simplification à chaque fois que cela est possible en supprimant les excès et les situations disproportionnées, »* a précisé Frédéric Masquelier.

## **Adoption d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF**

Les membres du Conseil communautaire ont également adopté la Convention Territoriale Globale 2022-2026 établie avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les communes d'Estérel Côte d'Azur. Cette convention va renforcer la coordination et les échanges entre les communes et conduire à une vision commune de l'action sociale. Elle concerne les

**différents dispositifs éducatifs et sociaux du territoire susceptibles d'être financés par la CAF.**

### **À propos d'Estérel Côte d'Azur Agglomération**

Estérel Côte d'Azur Agglomération rassemble 5 communes : les Adrets de l'Estérel, Fréjus, Puget sur Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël. Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), l'agglomération est administrée par un conseil communautaire composé de 48 élus.

Depuis le 11 juillet 2020, elle est présidée par Frédéric Masquelier, Maire de Saint-Raphaël. Grâce aux transferts de compétences des communes (compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives), Estérel Côte d'Azur Agglomération gère de nombreux domaines tels que les déchets, le développement économique, les transports, l'environnement, l'habitat, ou encore la gestion de l'eau pour améliorer le quotidien de plus de 116 000 habitants. Pour accroître l'attractivité du territoire, la Communauté d'agglomération soutient l'action de l'Agence de promotion touristique Estérel Côte d'Azur. Le théâtre intercommunal Le Forum propose une offre culturelle de qualité dont la programmation intègre des spectacles hors les murs dans les communes du territoire.

Retrouvez toute l'information d'Estérel Côte d'Azur Agglomération sur [esterelcotedazur-agglo.fr](http://esterelcotedazur-agglo.fr) et [facebook.com/esterelcotedazur.agglo](https://facebook.com/esterelcotedazur.agglo)

**Estérel**  
**côte d'azur**  
AGGLOMÉRATION

#### **Direction de la Communication**

Tél. : +33 (0)4 94 19 81 41 – [communication@esterelcotedazur-agglo.fr](mailto:communication@esterelcotedazur-agglo.fr)

**Relations Presse : Alexandre DEMESY**

Tél. : +33 (0)4 83 09 80 51 – [a.demesy@esterelcotedazur-agglo.fr](mailto:a.demesy@esterelcotedazur-agglo.fr)